

## **RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL DU DU 29 MAI 2008**

- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2007
- Affectation des résultats
- Fiscalité : le conseil municipal a décidé de donner une suite favorable aux deux mesures facultatives qu'il pouvait prendre pour le calcul de la taxe d'habitation :
  - 1- Un abattement de 25% pour charges de famille pour la 3<sup>ème</sup> personne à charge et chacune des suivantes.
  - 2- Un abattement facultatif de 10% applicable à la valeur locative des résidences principales en faveur des personnes handicapées ou invalides. Ces deux abattements seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.
- Financement classes transplantées  
Chacune des trois écoles de Beaucouzé recevra de la commune une participation pour le financement des classes transplantées calculé selon les modalités suivantes :
  - 15€ par nuitée et par enfant de Beaucouzé
  - Frais de transport pris en charge en totalité jusqu'à 500€, au delà et jusqu'à un maximum de 1 300 € : prise en charge dégressiveLa subvention communale pour ces sorties est plafonnée à un montant maximum annuel de 520€ par classe et par école.
- Subventions exceptionnelles  
L'association Lami recevra une subvention de 200€ pour l'organisation des orchestrales et l'atelier une subvention de 90€ pour l'acquisition de matériel
- Exonération de taxe locale d'urbanisme  
Pour permettre l'aménagement de la zone du Buisson, Angers Loire Métropole a du négocier les acquisitions foncières avec les propriétaires des terrains. L'un deux doit délocaliser sa maison d'habitation et est redevable à ce titre de la taxe locale d'urbanisme. Pour tenir compte de ces circonstances exceptionnelles, le conseil municipal a décidé de lui accorder une exonération de cette taxe.
- Acquisition d'une propriété, 15 rue du Bourg  
Après négociation amiable avec les propriétaires, la commune va acquérir une maison sise 15 rue du Bourg. Dans l'attente d'une réflexion plus approfondie, ce bâtiment pourrait permettre de loger provisoirement des personnes en situation d'urgence.
- Demande de subvention maison de la solidarité  
La commune sollicite une subvention d'Etat pour l'opération « Maison de la solidarité » dans le cadre de la dotation de développement rural.